



Hospitalisation d'urgence ? qui va payer ?

Par **sasaid**, le **28/09/2015** à **23:22**

Bonjour,

je suis venu en France avec Visa Schengen, quelques semaines après j'étais hospitalisé en urgence au CHU et j'ai contacté mon assurance de voyage et ils ont pris en charge mon hospitalisation quand je suis sorti. Sauf que suite des prises de sang prescrits par le médecin je suis hospitalisé pour la deuxième fois pour la même pathologie et voilà l'assurance qui me dit que je ne suis pas pris en charge pour ma deuxième hospitalisation et que c'est à moi de payer les 8000 €

Est-ce que je suis obligé de la payer ? à qui s'adresser pour ce problème car j'en ai pas les moyens de payer sachant que mon salaire dans mon pays ne dépasse pas 500 € ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **youris**, le **28/09/2015** à **23:32**

Bonjour

Vous devez vous adresser à votre consulat dont le rôle est de s'occuper de ses concitoyens en difficultés.

Salutations

Par **sasaid**, le **28/09/2015** à **23:39**

merci beaucoup pour votre réponse

Par **miyako**, le **18/10/2015** à **23:00**

Bonsoir,

Il faut également voir si votre pays d'origine, a un organisme de sécurité sociale qui peut prendre en charge ce genre d'hospitalisation.

Amicalement vôtre

suji KENZO